

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 05 novembre 2021 à 19 heures 00 se sont réunis dans la salle Maurice Durey les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Ghislaine CHABLE, Hélène DELERIS, Gilles MARTIN, Alain RATTIER, Stéphane SERGENT.

Absent(e)s excusé(e)s : Damien SCHAEFLE pouvoir à Patrick PAUCHET, Hubert PRIVE pouvoir à Philippe OBADIA, Alain BRUNET pouvoir à Alain RATTIER, Michèle POTIER.

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire demande de rattacher le sujet suivant :

Demande de subvention au titre de la DETR (plan de relance) pour améliorer la défense incendie au Bois Guillot et au Grand Buisson. Le conseil est unanime.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal

- délibérations :

- ↔ Révision du tarif de la salle Maurice Durey
- ↔ Fixation d'un tarif de location du mobilier communal
- ↔ Modalités du cadeau pour les mariages
- ↔ Demande d'installation d'un miroir de sécurité
- ↔ Nomination d'un délégué SEPASE
- ↔ Mise en œuvre du RIFSEEP
- ↔ Domiciliation de l'Association Sportive du Golf des Bois Francs à la mairie des Barils
- ↔ Point sur l'élagage
- ↔ Point sur les caméras

- Fêtes de fin d'année et vœux du maire

- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

M. le Maire commente certains points :

- le projet d'aménagement d'une mare communale à la Flouterie n'est plus envisageable pour le moment en raison de la réponse négative du propriétaire du terrain.

- le repas des anciens est fixé au 20/03/2022.

Les travaux neufs 2022 programmés par l'INSE ont été validés cette semaine.

- Réfection de la chaussée du chemin de la Haye prise en charge par l'INSEE

- Mise en place d'un puisard pour récolter les eaux de ruissellement au hameau de la Forêt.

- refus de l'INSE de modifier les avaloirs rue de Verneuil.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

Délibérations :

1. Révision du tarif de la salle Maurice Durey

Vu la délibération 2019-045 fixant les tarifs de location de la salle Maurice Durey,
Considérant qu'il y a lieu de réviser les modalités de location et des tarifs de location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de la salle Maurice Durey ainsi qu'il suit avec effet au 01.01.2022.

Week-end	Demi-journée en semaine ou vin d'honneur ou soirée	Journée en semaine
300.00 €	70.00 €	100.00 €
<i>NB : ces tarifs</i>	<i>sont applicables</i>	<i>toute l'année</i>

- **PRÉCISE** qu'un chèque d'acompte représentant 50 % du montant de la location est demandé à la signature du contrat de location. Ce chèque est encaissé.

- **INDIQUE** qu'une caution est demandée à chaque utilisation à la remise des clés :

- Garantie ménage : 300 €
- Garantie du matériel en cas de dégradations occasionnées à la salle ou sur le matériel : 500 €

Il est précisé les clés de la salle Maurice Durey ne seront pas données aux locataires sans ces chèques de caution.

Fixation du tarif de la vaisselle cassée ou manquante lors des locations de la salle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit la tarification de la vaisselle de la salle Maurice Durey:

ASSIETTES PLATES	2,50 €
ASSIETTES A DESSERT	
ASSIETTES CREUSES	
COUTEAUX	1,50 €
FOURCHETTES	
PETITES CUILLERES	
CUILLERES POUR SERVIR	
VERRE 13,5 cl	2,50 €
VERRE 19 cl	
COUPE	
VERRE A EAU	
VERRE POUR ENFANT	
VERRE A WHISKY	
TASSE	2,50 €
SOUS-TASSE	2,50 €
PICHETS INOX (grand)	25 €
PICHETS INOX (petit)	
PICHETS VERRE	15 €

CORBEILLES A PAIN	25 €
PLATEAU INOX (grand)	15 €
PLATEAU INOX (petit)	
PLATEAU MARRON	
SALADIER	20 €
SAUCIERE	
PLATEAU A FROMAGES	15 €
USTENSILES	
LOUCHE	15 €
COUTEAU A PAIN	8 €
TIRE-BOUCHON	2.50 €
DECAPSULEUR	2.50 €
COUVERTS POUR SALADE	5 €
CENDRIER	2.50 €

2. Fixation du tarif du mobilier communal

Lors du précédent conseil, il a été décidé de mettre à la location le matériel suivant :

- tables, chaises, grilles, parquet et barnum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de location ainsi qu'il suit :

1. Parquet : 100 €
2. Barnum : 150 €
3. Table : 5 €
4. Chaise : 2 €

- **FIXE** la caution pour la location du parquet et du barnum à 500 €

- **FIXE** la caution pour la location des chaises et tables à 100 €

Seule Les Barils Loisirs pourra utiliser le matériel communal gratuitement

3. Modalités du cadeau pour les mariages de la part de la mairie

Monsieur le Maire propose d'offrir 2 repas au restaurant le Barilois (boissons non comprises)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DONNE** son accord à l'unanimité

4. Demande d'installation d'un miroir de sécurité

Monsieur le Maire présente la demande d'un habitant de la rue de Verneuil pour l'installation d'un miroir face à sa propriété.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix contre et 2 voix pour)

- **DECIDE** de ne pas donner une suite favorable cette demande **à cause de la présence de deux ralentisseurs rue de Verneuil, ce qui implique nécessairement une diminution de la vitesse de véhicules.**

5. Nomination d'un délégué du SEPASE

Monsieur le Maire informe le conseil que les réunions du SEPASE ont lieu le mardi en milieu d'après-midi et qu'il n'est jamais disponible à ce moment. C'est pourquoi Patrick PAUCHET a été désigné délégué titulaire du SEPASE lors de la dernière assemblée de l'INSE.

6. Mise en œuvre du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 Juin 2013, un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel.

Depuis le 1er janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Pour tenir compte de ces évolutions réglementaires, il convient de modifier l'organisation du régime indemnitaire au sein de la collectivité pour transposer cette nouvelle réglementation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place ce régime indemnitaire pour le personnel communal.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- Eventuellement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de service basé sur l'entretien annuel.

M. le Maire vise à instaurer le RIFSEEP de manière à susciter l'engagement des collaborateurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-DECIDE l'instauration du RIFSEEP

La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sera effective après avoir eu l'aval du comité technique du Centre de Gestion.

7- Domiciliation de l'Association Sportive du Golf des Bois Francs à la mairie des Barils

M. le Maire fait part que l'Association Sportive du Golf des Bois Francs comprenant 200 adhérents a demandé de devenir une association municipale compte tenu du non renouvellement de la convention avec Center Parcs.

Aucune conséquence particulière pour la commune, à part de mettre à leur disposition un local pour les assemblées générales ou les réunions du bureau. Le siège social serait donc à la Mairie des Barils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** ce principe
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

8- Point sur l'élagage

Un courrier de relance sera adressé aux personnes n'ayant pas exécuté leurs travaux.

9- Point sur les caméras

Gilles Martin a rencontré 4 sociétés pour la pose et la fourniture de caméras au carrefour de la Flouterie, au calvaire de la Forêt et dans le bourg. Il est rappelé qu'un diagnostic de vidéo protection avait été réalisé par l'adjudant MEIGNEN qui a permis de définir les zones de protection.

Le projet se porte sur 6 caméras en conservant les caméras existantes à l'église.

L'entreprise la mieux disante présente un devis de **25 608.50 € HT**.

Après avoir examiné les propositions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation de caméras de vidéo protection
- **DECIDE la programmation de l'opération ainsi :**
 - la 1^{re} année de réaliser l'opération dans le bourg
 - puis la 2^{ème} année simultanément à la Flouterie et la Forêt
- **RETIENT** la proposition de SRTC de PALISSY (45) la mieux disante
- **APPROUVE** le contrat de maintenance annuel de **1 838.50 € HT** payable à compter de la 2^{ème} année d'installation.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR
- ACTE qu'une aide financière complémentaire sera sollicitée auprès de la Préfecture

Dans un même temps, il est fait part que nous avons sollicité le SIEGE pour la pose de candélabres supplémentaires (mâts mis à disposition de la mairie) rue de la Flouterie jusqu'au carrefour de la rue des Bois Francs. Le reste à charge estimé pour la commune est de **2 333.33 €** correspondant à 40 % du montant initial HT des travaux (7000.00 €). Cette demande sera prochainement validée par le SIEGE.

Il sera demandé un devis pour les branchements électriques du local technique des caméras de vidéoprotection. Gilles MARTIN est chargé de s'en occuper.

10- Demande de subvention au titre de la DETR (plan de relance) pour améliorer la défense incendie au Bois Guillot et au Grand Buisson

Patrick PAUCHET présente le 1^{re} devis réparti ainsi qu'il suit :

Pour le Bois Guillot **15 46140 € HT** (réhabilitation d'une mare privée grâce à une convention avec le propriétaire)

Pour le Grand Buisson **5 130.00 € HT** (fourniture et pose d'une poche) et **1 291.14 € HT** (pour le branchement au réseau d'eau potable avec la pose d'un compteur – devis de Véolia)

Le 2^{ème} devis n'étant toujours pas parvenu.

Considérant qu'il est obligatoire de se mettre en conformité au vu de la réglementation départementale de la défense incendie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'amélioration de la défense incendie aux lieux dits le Bois Guillot et au Grand Buisson.
- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR - plan de relance.
- **DECIDE** de solliciter une subvention départementale

M. Le Maire précise que nous réfléchissons sur la possibilité d'enfouir une réserve d'eau enterrée à la Flouterie.

- Fêtes de fin d'année et vœux du maire

- Distribution de chocolats aux habitants âgés d'au moins 70 ans domiciliés ou résidents sur commune et inscrits sur la liste électorale, le repas des anciens étant maintenant fixé au printemps.

- **Samedi 12 décembre à 15 heures** : Noël des enfants : Spectacle de Pakita puis distribution des jouets par le Père Noël.

Le Conseil accepte le devis de Pakita d'un montant de **800.00 €**

- **Samedi 15 janvier 2022 à 17 heures** : vœux du maire et galette des rois.

Questions diverses

- La lettre d'infos présentée sous une nouvelle forme

Elle vient d'être rédigée en 8 pages et sera envoyée sous forme dématérialisée aux habitants de la commune avant la fin du mois de novembre

Les 20 foyers n'ayant pas d'adresse électronique la recevront en format PDF papier.

- Village fleuri

M. le Maire informe le conseil de la confirmation de la deuxième fleur au label des villes et villages fleuris pour 2021 avec la récompense d'une somme de 700 euros visant à encourager nos efforts de fleurissement.

- Barils Arts et Culture

- Notre député, Séverine GIPSON, attachée à la vie culturelle dans les milieux ruraux est devenue marraine de l'Association BAC. Elle a convié les élus de sa circonscription à découvrir ce nouvel espace culturel le vendredi 26 novembre à 19h
- Hélène DELERIS interpelle les élus sur la prolifération des frelons asiatiques qui proviennent probablement de Center Parcs. Monsieur le maire en parlera lors de sa rencontre prochaine avec la direction.
- Alain RATTIER s'étonne que la commune n'ait pas été informée des travaux actuels à la station d'épuration. Un mail sera adressé au SEPASE.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 20. Prochain conseil fixé au 17/12/2021 à 19 heures.

Philippe OBADIA <i>Pouvoir d'Hubert PRIVÉ</i>	Patrick PAUCHET <i>Pouvoir de Damien SCHAEFLE</i>	Gilles MARTIN
Alain BRUNET <i>Pouvoir à Alain RATTIER</i>	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ <i>Pouvoir à Philippe OBADIA</i>	Alain RATTIER <i>Pouvoir d'Alain BRUNET</i>
Damien SCHAEFLE <i>Pouvoir à Patrick PAUCHET</i>	Stéphane SERGENT	